

1 Chemin des Cytises
69340 Francheville

contact@aquavert.fr

Tél. 04 72 38 34 60

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : 8

Droits de vote : 8

Votes exprimés : 8

Accusé de réception en préfecture
069-256900200-20260420-2026-03-1-DE
Date de télétransmission : 20/04/2026
Date de réception préfecture : 20/04/2026**Compte Financier Unique 2025**

L'an deux mille vingt-six, **le 23 mars** à 18 heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat Intercommunal, sous la présidence de Madame Christine GARRIGOU.

Date de la convocation : le 10 mars 2026**Présents :****LYON** : Mme Julie NUBLAT-FAURE,**TASSIN LA DEMI-LUNE** : Mme Christine GARRIGOU,**FRANCHEVILLE** : M. Marc VINCENT, M. Olivier ROCHE**ST GENIS LES OLLIERES** : M. Serge VIGNON, Mme Dominique SINAY**CRAPONNE** : M. François PASTRE, M. Jean-Louis MAGOUTIER**Excusés** : M. François GENOUVRIER, M. Pierrick JANNIN**Pouvoirs :**

Assistaient à la réunion : Aurélie MAHUSSIER(Directrice), Hugo BOISSIERE (Directeur adjoint), David BOSCUS (Responsable administratif et RH)

Vu le Compte Financier Unique 2025;**Considérant** que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière du SIVU, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques ;**Considérant** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;**Considérant** que Madame la Présidente a quitté la séance et que le Comité syndical a siégé sous la présidence du doyen de l'assemblée, pour le vote du CFU 2025 ;

Il est proposé au comité syndical de bien vouloir approuver le Compte Financier Unique 2025, lequel peut se résumer de la manière suivante :

SYNTHESE FINANCES 2025	Fonctionnement	Investissement
Recettes	3 251 908,59 €	1 883 526,01 €
Dépenses	2 856 166,67 €	1 846 220,48 €
Résultat net 2025	395 741,92 €	37 305,53 €
Excédent de fonctionnement 2024 reporté	150 000,00 €	246 968,32 €
Solde d'investissement 2024 reporté	-	183 598,13 €
Solde 2025	545 741,92 €	477 871,98 €
TOTAL SOLDE 2025		1 013 613,89 €

LYON • TASSIN LA DEMI-LUNE • FRANCHEVILLE • CRAPONNE • ST-GENIS-LES-OLLIERES

Le Comité Syndical, invité à se prononcer,

Où les explications et sur proposition,

DECIDE à l'unanimité des votants – scrutin public- :

D'approuver le compte Financier Unique 2025

De donner pouvoir à Madame la Présidente pour prendre les mesures utiles pour l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré et ont signé au registre tous les membres présents

Accuse de réception en préfecture
069-256900200-20260420-2026-03-1-DE
Date de télétransmission : 20/04/2026
Date de réception préfecture : 20/04/2026

Transmis à M. le Préfet, le 19/03/26
Affiché, le 24/03/26

La Présidente
Christine GARRIGOU



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Christine Garrigou", written over the stamp.

1 Chemin des Cytises
69340 Francheville
contact@aquavert.fr
Tél. 04 72 38 34 60

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Accusé de réception en préfecture
069-256900200-20260420-2026-03-2-DE
Date de télétransmission : 20/04/2026
Date de réception préfecture : 20/04/2026

Nombre de conseillers en exercice : 10
Présents : 8
Droits de vote : 8
Votes exprimés : 8

Affectation du résultat 2025

L'an deux mille vingt-six, le **23 mars** à 18 heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat Intercommunal, sous la présidence de Madame Christine GARRIGOU.

Date de la convocation : le 10 mars 2026

Présents :

LYON : Mme Julie NUBLAT-FAURE,
TASSIN LA DEMI-LUNE : Mme Christine GARRIGOU,
FRANCHEVILLE : M. Marc VINCENT, M. Olivier ROCHE
ST GENIS LES OLLIERES : M. Serge VIGNON, Mme Dominique SINAY
CRAPONNE : M. François PASTRE, M. Jean-Louis MAGOUTIER

Excusés : M. François GENOUVRIER, M. Pierrick JANNIN

Pouvoirs :

Assistaient à la réunion : Aurélie MAHUSSIER (Directrice), Hugo BOISSIERE (Directeur adjoint), David BOSCUS (Responsable administratif et RH)

Les résultats de l'exercice écoulé se présentent de la manière suivante :

Fonctionnement					
année N	recettes	dépenses	résultat	report à nouveau N-1	total (capacité de financement)
2021	1 950 255,21 €	1 752 975,02 €	197 280,19 €	477 544,24 €	674 824,43 €
2022	2 249 220,34 €	1 788 609,05 €	460 611,29 €	400 000,00 €	860 611,29 €
2023	9 147 916,38 €	8 669 702,28 €	478 214,10 €	100 000,00 €	578 214,10 €
2024	2 086 556,20 €	1 839 587,88 €	246 968,32 €	150 000,00 €	396 968,32 €
2025	3 251 900,59 €	2 856 166,67 €	395 741,92 €	150 000,00 €	545 741,92 €

Investissement						
année N	recettes	dépenses	résultat N	report N-1 investissement	report N-1 fonctionnement	solde d'exécution
2021	678 496,27 €	644 007,77 €	34 488,50 €	976 656,39 €	0,00 €	1 011 144,89 €
2022	7 390 277,15 €	2 185 191,06 €	5 205 086,09 €	1 011 144,89 €	274 824,43 €	6 491 055,41 €
2023	10 880 865,11 €	9 922 176,93 €	958 688,18 €	6 491 055,41 €	760 611,29 €	8 210 354,88 €
2024	2 723 153,87 €	11 178 124,72 €	-8 454 970,85 €	8 210 354,88 €	428 214,10 €	183 598,13 €
2025	1 883 526,01 €	1 846 220,48 €	37 305,53 €	183 598,13 €	246 968,32 €	467 871,98 €

Il est proposé d'affecter :

- 545 741,92 € en section de fonctionnement

Le Comité Syndical, invité à se prononcer,

Ouï les explications de la Présidente et sur sa proposition,

DECIDE à l'unanimité des votants – scrutin public- :

D'affecter le résultat 2025 comme détaillé ci-dessus,

Ainsi délibéré et ont signé au registre tous les membres présents

Accusé de réception en préfecture
069-256900200-20260420-2026-03-2-DE
Date de télétransmission : 20/04/2026
Date de réception préfecture : 20/04/2026

Transmis à M. le Préfet, le 24/03/2026
Affiché, le 24/03/2026



1 Chemin des Cytises

69340 Francheville

contact@aquavert.fr

Tél. 04 72 38 34 60

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : 8

Droits de vote : 8

Votes exprimés : 8

Accusé de réception en préfecture
069-256900200-20260420-2026-03-3-DE
Date de télétransmission : 20/04/2026
Date de réception préfecture : 20/04/2026**Restes à réaliser 2025**

L'an deux mille vingt-six, le **23 mars** à 18 heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat Intercommunal, sous la présidence de Madame Christine GARRIGOU.

Date de la convocation : le 10 mars 2026**Présents :****LYON** : Mme Julie NUBLAT-FAURE,**TASSIN LA DEMI-LUNE** : Mme Christine GARRIGOU,**FRANCHEVILLE** : M. Marc VINCENT, M. Olivier ROCHE**ST GENIS LES OLLIERES** : M. Serge VIGNON, Mme Dominique SINAY**CRAPONNE** : M. François PASTRE, M. Jean-Louis MAGOUTIER**Excusés** : M. François GENOUVRIER, M. Pierrick JANNIN**Pouvoirs :**

Assistaient à la réunion : Aurélie MAHUSSIER (Directrice), Hugo BOISSIERE (Directeur adjoint), David BOSCUS (Responsable administratif et RH)

Les restes à réaliser correspondent aux dépenses engagées non mandatées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements.

Les restes à réaliser doivent être repris dans le budget de l'exercice suivant.

La Présidente propose de reporter sur le budget 2026 les dépenses suivantes qui n'ont pu être faites en 2025 pour un montant de **12 131,37 €**.

Tiers	Opération	Montant TTC	Imputation
Hugo BARBIER	Prises de vue drone	200,00 €	2313
SYMBIEAU TECH	AMO technique	4 928,81 €	2313
Groupement EIFFAGE	Projet	7 002,56 €	2313
	TOTAL	12 131,37 €	

Le Comité Syndical, invité à se prononcer,

Où les explications de la Présidente et sur sa proposition,

DECIDE à l'unanimité des votants -scrutin public- :**De reporter sur le budget 2026 les restes à réaliser 2025**

Ainsi délibéré et ont signé au registre tous les membres présents

Transmis à M. le Préfet, le

Affiché, le

24/03/26
24/03/26

1 Chemin des Cytises
69340 Francheville

contact@aquavert.fr

Tél. 04 72 38 31 60

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : 8

Droits de vote : 8

Votes exprimés : 8

Accusé de réception en préfecture
069-256900200-20260420-2026-03-4-DE
Date de télétransmission : 20/04/2026
Date de réception préfecture : 20/04/2026

Contributions communales 2026

L'an deux mille vingt-six, le **23 mars** à 18 heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat Intercommunal, sous la présidence de Madame Christine GARRIGOU.

Date de la convocation : le 10 mars 2026

Présents :

LYON : Mme Julie NUBLAT-FAURE,

TASSIN LA DEMI-LUNE : Mme Christine GARRIGOU,

FRANCHEVILLE : M. Marc VINCENT, M. Olivier ROCHE

ST GENIS LES OLLIERES : M. Serge VIGNON, Mme Dominique SINAY

CRAPONNE : M. François PASTRE, M. Jean-Louis MAGOUTIER

Excusés : M. François GENOUVRIER, M. Pierrick JANNIN

Pouvoirs :

Assistaient à la réunion : Aurélie MAHUSSIER (Directrice), Hugo BOISSIERE (Directeur adjoint), David BOSCUS (Responsable administratif et RH)

Suite à la délibération provisoire n°2025-10-5, il convient de prendre une délibération définitive sur la participation des communes au budget 2026 du syndicat intercommunal.

Etabli sur la base d'une augmentation de 2%, le tableau de répartition du montant définitif appelé auprès des cinq communes se présente ainsi :

Participations communales	TOTAL	LYON	TASSIN	FRANCHEVILLE	CRAPONNE	ST GENIS
		47,20 %	23,00 %	14,31 %	10,37 %	4,82 %
BP 2025	1 550 000 €	731 600 €	356 500 €	221 805 €	165 385 €	74 710 €
+ 2 %	1 580 000 €	745 760 €	363 400 €	226 100 €	168 585 €	76 155 €

Le Comité Syndical, invité à se prononcer,

Où les explications de la présidente et sur sa proposition,

DECIDE à l'unanimité des votants -scrutin public- :

D'adopter les contributions communales 2026 tels que décrites ci-dessus

Ainsi délibéré et ont signé au registre tous les membres présents

Transmis à M. le Préfet, le 24/03/26

Affiché, le 24/03/26
LYON • TASSIN LA DEMI-LUNE • FRANCHEVILLE • CRAPONNE • ST GENIS LES OLLIERES
Christine GARRIGOU
1 Chemin des Cytises
69340 FRANCHEVILLE



1 Chemin des Cytises

69340 Francheville

contact@aquavert.fr

Tél. 04 72 38 34 60

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : 8

Droits de vote : 8

Votes exprimés : 8

Accusé de réception en préfecture
069-256900200-20260420-2026-03-5-DE
Date de télétransmission : 20/04/2026
Date de réception préfecture : 20/04/2026

Budget 2026

L'an deux mille vingt-six, le **23 mars** à 18 heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat Intercommunal, sous la présidence de Madame Christine GARRIGOU.

Date de la convocation : le 10 mars 2026

Présents :

LYON : Mme Julie NUBLAT-FAURE,

TASSIN LA DEMI-LUNE : Mme Christine GARRIGOU,

FRANCHEVILLE : M. Marc VINCENT, M. Olivier ROCHE

ST GENIS LES OLLIERES : M. Serge VIGNON, Mme Dominique SINAY

CRAPONNE : M. François PASTRE, M. Jean-Louis MAGOUTIER

Excusés : M. François GENOUVRIER, M. Pierrick JANNIN

Pouvoirs :

Assistaient à la réunion : Aurélie MAHUSSIER (Directrice), Hugo BOISSIERE (Directeur adjoint), David BOSCUS (Responsable administratif et RH)

La présidente présente le budget prévisionnel 2026.

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	budgetisé 2025	réalisé 2025	% d'exécution	budgetisé 2026
011 Charges à caractère général	1 089 200,00 €	986 971,45 €	90,61%	1 027 500,00 €
012 Charges de personnel	1 203 000,00 €	1 200 267,52 €	99,77%	1 327 000,00 €
023 Virement à la section d'invest.	102 800,00 €	0,00 €	0,00%	604 191,92 €
042 Opérations d'ordre entre section	100 000,00 €	527 327,67 €	527,33%	80 000,00 €
65 Autres charges gestion courante	49 000,00 €	40 679,70 €	83,02%	45 050,00 €
66 Charges financières	120 000,00 €	100 920,33 €	84,10%	98 000,00 €
67 Charges exceptionnelles	10 000,00 €	0,00 €	0,00%	5 000,00 €
TOTAL	2 674 000,00 €	2 856 166,67 €	106,81%	3 186 741,92 €
RECETTES	budgetisé 2025	réalisé 2025	% d'exécution	budgetisé 2026
002 Excédent antérieur reporté Fonc	150 000,00 €	150 000,00 €	100,00%	545 661,92 €
013 Atténuations de charges	14 000,00 €	11 670,00 €	83,36%	12 000,00 €
70 Produits des services	954 000,00 €	1 177 585,62 €	123,44%	1 030 000,00 €
73 Impôts et taxes	1 550 000,00 €	1 543 875,00 €	99,60%	1 580 000,00 €
74 Dotations, subventions et participations	4 500,00 €	9 684,00 €	215,20%	8 000,00 €
75 Autres produits gestion courante	1 000,00 €	46 449,69 €	4644,97%	10 500,00 €
77 Produits exceptionnels	500,00 €	462 644,28 €	92528,86%	500,00 €
TOTAL	2 674 000,00 €	3 401 908,59 €	127,22%	3 186 741,92 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES	budgetisé 2025	réalisé 2025	% d'exécution	budgetisé 2026
041 Opérations patrimoniales	2 300,00 €	2 292,75 €	99,68%	500,00 €
16 Remboursement d'emprunts	204 000,00 €	203 427,30 €	99,72%	210 000,00 €
20 Immobilisations incorporelles	5 000,00 €	648,00 €	12,96%	10 000,00 €
21 Immobilisations corporelles	135 000,00 €	58 148,82 €	43,07%	2 717 063,90 €
23 Immobilisations en cours	2 113 269,29 €	1 581 703,61 €	74,85%	115 000,00 €
TOTAL	2 459 569,29 €	1 846 220,48 €	75,06%	3 052 563,90 €

RECETTES	budgetisé 2025	réalisé 2025	% d'exécution	budgetisé 2026
001 Solde d'exécution d'inv. reporté	183 598,13 €	183 598,13 €	100,00%	467 871,98 €
021 Virement de la section de fonct.	102 800,00 €	0,00 €	0,00%	604 191,92 €
024 Produits de cessions d'immobilisations	460 000,00 €	0,00 €	0,00%	110 000,00 €
040 Opérations d'ordre entre section	100 000,00 €	527 327,67 €	527,33%	80 000,00 €
041 Opérations patrimoniales	2 300,00 €	2 292,75 €	99,68%	500,00 €
10 Dotations Fonds divers Réserves	1 465 870,16 €	1 465 870,16 €	100,00%	1 750 000,00 €
13 Subventions d'investissement	145 001,00 €	135 001,00 €	93,10%	40 000,00 €
TOTAL	2 459 569,29 €	2 314 092,46 €	94,09%	3 052 563,90 €

Le **Comité Syndical**, invité à se prononcer,
 Ouï les explications de la Présidente et sur sa proposition,
DECIDE à l'unanimité des votants -scrutin public- :
D'adopter pour l'année 2026, le budget tel que représenté ci-dessus
 Ainsi délibéré et ont signé au registre tous les membres présents

Transmis à M. le Préfet, le 24/03/2026
 Affiché, le 24/03/2026

La présidente
 MOUAVERT
 Christine GARRIGOU
 ESPACE INTERCOMMUNAL
 Chemin des Cytises
 68340 FRANCHEVILLE


1 Chemin des Cytises

69340 Francheville

contact@aquavert.fr

Tél. 04 72 38 34 60

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : 8

Droits de vote : 8

Votes exprimés : 8

Accusé de réception en préfecture
069-256900200-20260420-2026-03-6-DE
Date de télétransmission : 20/04/2026
Date de réception préfecture : 20/04/2026**Fongibilité des crédits M57 2026**

L'an deux mille vingt-six, **le 23 mars** à 18 heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat Intercommunal, sous la présidence de Madame Christine GARRIGOU.

Date de la convocation : le 10 mars 2026**Présents :****LYON** : Mme Julie NUBLAT-FAURE,**TASSIN LA DEMI-LUNE** : Mme Christine GARRIGOU,**FRANCHEVILLE** : M. Marc VINCENT, M. Olivier ROCHE**ST GENIS LES OLLIERES** : M. Serge VIGNON, Mme Dominique SINAY**CRAPONNE** : M. François PASTRE, M. Jean-Louis MAGOUTIER**Excusés** : M. François GENOUVRIER, M. Pierrick JANNIN**Pouvoirs :**

Assistaient à la réunion : Aurélie MAHUSSIER (Directrice), Hugo BOISSIERE (Directeur adjoint), David BOSCUS (Responsable administratif et RH)

L'instruction budgétaire et comptable M57 est l'instruction budgétaire la plus récente, la plus avancée en termes d'exigences comptables et la plus complète. Elle reprend les principes communs aux trois référentiels des communes et EPCI, des Départements et des Régions.

AQUAVERT est passé à la M57 à compter du 1^{er} janvier 2024.

L'instruction comptable et budgétaire en M57 donne la faculté au Conseil Syndical de déléguer à la Présidente la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel (012), **dans la limite de 7.5%** du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Dans ce cas, la Présidente informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance. Bien qu'AQUAVERT ait pour habitude de proposer des décisions modificatives, cette faculté permettrait de faire face à une dépense urgente dans un chapitre qui ne dispose pas d'un disponible suffisant.

Le Comité Syndical, invité à se prononcer,

Où les explications de la Présidente et sur sa proposition,

DECIDE à l'unanimité des votants -scrutin public- :

D'AUTORISER la Présidente à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel (012) et ce dans la limite de 7.5 % des réelles de chacune des sections.

DE DONNER tout pouvoir à Madame la Présidente pour l'exécution de la présente délibération

Ainsi délibéré et ont signé au registre tous les membres présents

Transmis à M. le Préfet, le 24/03/26

Affiché, le 24/03/26, LYON, TASSIN LA DEMI-LUNE • FRANCHEVILLE • ST GENIS LES OLLIERES • CRAPONNE

69340 FRANCHEVILLE

La présidente

Christine GARRIGOU

Chemin des Cytises

1 Chemin des Cytises

69340 Francheville

contact@aquavert.fr

Tél. 04 72 38 34 60

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : 8

Droits de vote : 8

Votes exprimés : 8

Accusé de réception en préfecture
069-256900200-20260420-2026-03-7-DE
Date de télétransmission : 20/04/2026
Date de réception préfecture : 20/04/2026

Mise à jour CGV saison 2026/27

L'an deux mille vingt-six, **le 23 mars** à 18 heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat Intercommunal, sous la présidence de Madame Christine GARRIGOU.

Date de la convocation : le 10 mars 2026**Présents :****LYON** : Mme Julie NUBLAT-FAURE,**TASSIN LA DEMI-LUNE** : Mme Christine GARRIGOU,**FRANCHEVILLE** : M. Marc VINCENT, M. Olivier ROCHE**ST GENIS LES OLLIERES** : M. Serge VIGNON, Mme Dominique SINAY**CRAPONNE** : M. François PASTRE, M. Jean-Louis MAGOUTIER**Excusés** : M. François GENOUVRIER, M. Pierrick JANNIN**Pouvoirs :**

Assistaient à la réunion : Aurélie MAHUSSIER (Directrice), Hugo BOISSIERE (Directeur adjoint), David BOSCUS (Responsable administratif et RH)

Vu la délibération 2024-9-7 et la délibération 2025-2-6-1 concernant les conditions générales de ventes,

La Présidente propose la mise à jour des conditions générales de ventes pour la saison prochaine. Il est notamment proposé :

- D'intégrer les nouveaux tarifs délibérés le 30 janvier dernier
- De mettre à jour les dates du calendrier de la saison 2026-2027
- D'étendre la durée de validité des cartes « été » jusqu'au 31 décembre N
- D'ajuster les délais d'annulation des cours d'aquasports : 24h au lieu de 4h

Les nouvelles conditions générales de vente sont annexées à la présente délibération.

Le comité syndical, invité à se prononcer,

Oùï les explications de la présidente et sur sa proposition, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité des votants, scrutin public à main levée,

D'approuver la mise à jour des conditions générales de ventes,

D'autoriser Madame la Présidente à signer tous les documents y afférant,

Ainsi délibéré et ont signé au registre tous les membres présents.

Transmis à M. le Préfet, le 24/03/26

Affiché, le 24/03/26



La présidente
Christine GARRIGOU

1 Chemin des Cytises

69340 Francheville

contact@aquavert.fr

Tél. 04 72 38 34 60

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : 8

Droits de vote : 8

Votes exprimés : 8

Accusé de réception en préfecture
069-256900200-20260420-2026-03-8-DE
Date de télétransmission : 20/04/2026
Date de réception préfecture : 20/04/2026

BESOINS SAISONNIERS ETE 2026

L'an deux mille vingt-six, **le 23 mars** à 18 heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat Intercommunal, sous la présidence de Madame Christine GARRIGOU.

Date de la convocation : le 10 mars 2026**Présents :****LYON** : Mme Julie NUBLAT-FAURE,**TASSIN LA DEMI-LUNE** : Mme Christine GARRIGOU, M. Pierrick JANNIN**FRANCHEVILLE** : M. Marc VINCENT, M. Olivier ROCHE**ST GENIS LES OLLIERES** : M. Serge VIGNON, Mme Dominique SINAY**CRAPONNE** : M. François PASTRE, M. Jean-Louis MAGOUTIER**Excusés** : M. François GENOUVRIER,**Pouvoirs :**

Assistaient à la réunion : Aurélie MAHUSSIER (Directrice), Hugo BOISSIERE (Directeur adjoint), David BOSCUS (Responsable administratif et RH)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la FPT,

Vu le décret n°2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires,

Vu l'accroissement saisonnier d'activités sportives,

Vu les crédits disponibles au chapitre 012,

Madame la Présidente propose de recourir à des renforts de saisonniers pour permettre le bon fonctionnement d'Aquavert durant l'été 2026.

Les besoins sont les suivants :

SERVICE	NOMBRE DE POSTES
Piscine	5
Technique	5
Administration	2

Elle propose de rémunérer les saisonniers selon le barème ci-dessous :

Agent d'accueil et d'entretien: 1^{er} échelon d'adjoint technique,**Agent d'accueil et caisse** : 1^{er} échelon d'adjoint administratif,**BEESAN, BESAAPT, licence STAPS** : 6^{ème} échelon ETAPS**BNSSA** : 11^{ème} échelon des opérateurs des APS

Il sera possible de leur verser, le cas échéant, des IHTS.

Le comité syndical, invité à se prononcer,

Où les explications de la présidente et sur sa proposition, après en avoir eu connaissance,

DECIDE à l'unanimité des votants, scrutin public à main levée,**De retenir** le nombre de poste de saisonniers ainsi que les niveaux de rémunération décrits ci-dessus**Ainsi délibéré et ont signé au registre tous les membres présents.**

LYON • TASSIN LA DEMI-LUNE • FRANCHEVILLE • CRAPONNE • ST-GENIS LES OLLIERES

Transmis à M. le Préfet, le 24/03/26

Affiché, le 24/03/26



1 Chemin des Cytises

69340 Francheville

contact@aquavert.fr

Tél. 04 72 38 34 60

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : 8

Droits de vote : 8

Votes exprimés : 8

Accusé de réception en préfecture
069-256900200-20260420-2026-03-9-DE
Date de télétransmission : 20/04/2026
Date de réception préfecture : 20/04/2026

Tarifs Summer Pool Party 2026

L'an deux mille vingt-six, **le 23 mars** à 18 heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat Intercommunal, sous la présidence de Madame Christine GARRIGOU.

Date de la convocation : le 10 mars 2026**Présents :****LYON** : Mme Julie NUBLAT-FAURE,**TASSIN LA DEMI-LUNE** : Mme Christine GARRIGOU,**FRANCHEVILLE** : M. Marc VINCENT, M. Olivier ROCHE**ST GENIS LES OLLIERES** : M. Serge VIGNON, Mme Dominique SINAY**CRAPONNE** : M. François PASTRE, M. Jean-Louis MAGOUTIER**Excusés** : M. François GENOUVRIER, M. Pierrick JANNIN**Pouvoirs :**

Assistaient à la réunion : Aurélie MAHUSSIER (Directrice), Hugo BOISSIERE (Directeur adjoint), David BOSCUS (Responsable administratif et RH)

Madame la Présidente informe le comité syndical que le vendredi 19 juin 2026 aura lieu un évènementiel « Summer Pool Party » célébrant l'ouverture de la saison estivale.

Cette soirée est réservée aux adultes. Elle sera animée, entre autres, par de jeux (type blind test, concours, remise de prix, photobooth, structure gonflable...) et un aquadance géant. Il est prévu la présence d'un stand « barbecue grill » et d'une tireuse à bière sans alcool.

Il est envisagé un tarif plein de 15€ et un tarif réduit de 10€ (prévente et code promo). La capacité d'accueil de la soirée est fixée à 700 places.

Afin d'assurer la promotion de cette soirée, il est proposé de fournir gratuitement 200 entrées à gagner (tombolas, jeux concours, anniversaire des usagers, créateurs de contenus, journalistes, lauréats des prix,...)

Le comité syndical, invité à se prononcer,

Où les explications de la Présidente et sur sa proposition, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité des votants, scrutin public à main levée,

D'approuver les tarifs proposés et la quantité d'entrées offertes ,

Ainsi délibéré et ont signé au registre tous les membres présents.

Transmis à M. le Préfet, le 24/03/2026

Affiché, le 24/03/2026



1 Chemin des Cytises

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

69340 Francville

contact@aquavert.fr

Tél. 04 72 98 34 50

Votes exprimés : 8

Accusé de réception en préfecture
069-256900200-20260420-2026-03-10-DE
Date de télétransmission : 20/04/2026
Date de réception préfecture : 20/04/2026

Lots pour les actions de promotion et communication d'AQUAVERT 2026

L'an deux mille vingt-six, **le 23 mars** à 18 heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat Intercommunal, sous la présidence de Madame Christine GARRIGOU.

Date de la convocation : le 10 mars 2026**Présents :****LYON** : Mme Julie NUBLAT-FAURE,**TASSIN LA DEMI-LUNE** : Mme Christine GARRIGOU,**FRANCHEVILLE** : M. Marc VINCENT, M. Olivier ROCHE**ST GENIS LES OLLIERES** : M. Serge VIGNON, Mme Dominique SINAY**CRAPONNE** : M. François PASTRE, M. Jean-Louis MAGOUTIER**Excusés** : M. François GENOUVRIER, M. Pierrick JANNIN**Pouvoirs :**

Assistaient à la réunion : Aurélie MAHUSSIER (Directrice), Hugo BOISSIERE (Directeur adjoint), David BOSCUS (Responsable administratif et RH)

Madame la Présidente explique qu'afin de développer la fréquentation, de mettre en visibilité une activité ou d'animer un évènement, Aquavert peut organiser des jeux concours dont les gains peuvent être des cartes de 10 entrées piscine ou 10 séances aquasport.

Toujours dans un but de développer la marque AQUAVERT, il est proposé de dédommager des prestataires de services (créateurs de contenus, photographes, etc.) par des compensations de type : carte de 10 entrées ou abonnement annuel.

Pour cadrer la distribution de ces lots, il est proposé de déterminer un volume maximum annuel pour 2026 :

- 30 cartes de 10 entrées piscine
- 5 cartes de 10 séances aquasport
- 3 abonnements annuels

Le comité syndical, invité à se prononcer,

Où les explications de la Présidente et sur sa proposition, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité des votants, scrutin public à main levée,**D'autoriser** la distribution, pour l'année 2026, de maximum 30 cartes de 10 entrées piscine offertes, 5 cartes de 10 séances aquasport offertes et 3 abonnements annuels offerts dans le cadre de lots à des jeux concours ou de dédommagement pour des prestations de communication ponctuelle.**Ainsi délibéré et ont signé au registre tous les membres présents.**

Transmis à M. le Préfet, le 24/03/2026

Affiché, le 25/03/2026

LYON • TASSIN LA DEMI-LUNE • FRANCHEVILLE • CRAPONNE • ST-GENIS-LES-OLLIERES

